

L'éveil Normand

LE CONSEIL MUNICIPAL : QUELQUES CHIFFRES AVANT LA PAUSE ESTIVALE

Les élus de Mesnil-en-Ouche se sont réunis lundi 9 juillet dans la salle des fêtes de la commune déléguée de La Barre-en-ouche pour le conseil municipal. Voici les points essentiels de la soirée.

1. Education enfance jeunesse

Le conseil a voté la révision des tarifs des cantines et de l'accueil périscolaire. Une augmentation de 3,5 % a été actée pour les tarifs cantine, le ticket passe de 3 € à 3,10 € (soit 31 € le carnet). Pour une famille avec deux enfants, l'augmentation à l'année sera de 28,80 €. La charge annuelle pour la collectivité baisse de 139 800 € à 137 000 € (reste à charge pour la commune de 3,57 € par repas). Les tarifs des accueils périscolaires subissent une hausse de 1,6 %. Le ticket passera ainsi à 2,02 €, 2,32 € et 2,80 € selon le quotient. L'impact pour une famille ayant deux enfants est une augmentation de 14,40 € à l'année. Ces deux mesures seront mises en application dès le 1^{er} août 2018.

2. Administration générale

Les élus ont ensuite autorisé le maire Jean-Noël Montier à signer le marché



Dernier conseil municipal pour les élus avant l'été.

groupé lancé par l'Intercom Bernay, Terres de Normandie pour la location ou l'achat et la maintenance de photocopieurs. Mesnil-en-Ouche a la possibilité de s'intégrer au marché dans le cadre du groupement de commandes permanent. Le coût annuel de

ce matériel revient actuellement à 45 500 € pour la commune. En remplaçant l'ensemble de ses appareils dans le cadre du nouveau marché, la collectivité fera une économie notable estimée entre 10 300 € et 16 500 € à l'année.

3. Aménagement du territoire

Le thème de la défense incendie a été mis en avant. D'une part, la commune a voté pour confier au bureau d'étude Audicé Urbanisme déjà en charge du Plan Local d'Urbanisme de la commune, par le biais d'un avenant à ce marché, le projet de schéma communal de défense incendie. Il s'agit d'un document de planification de la défense incendie sur le territoire communal qui comprendra les points suivants : inventaire précis des installations existantes, inventaire des périmètres couverts selon l'occupation des bâtiments, définition des priorités de couverture, proposition d'équipements, chiffrage des propositions et élaboration d'un programme pluriannuel. Le coût de l'étude s'élève à 14 900 €. Toujours sur le sujet de la sécurité incendie, les élus ont abordé le sujet du château de Beaumesnil qui, étant classé comme établissement recevant du public, doit répondre aux normes de sécurité incendie. Il a été acté que le branchement réseau d'eau potable en domaine public serait pris en charge par la commune et le SAEF Charentonne à 50 % chacun (coût total 4 107 € HT).